L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
NO 81 RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Deux piastres par an, pour la feuille, payable d'avance pour l'année : dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance, pour toute l'année, lors que l'abonné ne voudra point faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avantque le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque insertion pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $60; les agens pour navires, les timoniers, bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce tenant la commission, $90. Ces abonnemens se paient à l'année et à l'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES des mariages, et des décès, les avis pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c. doivent payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître une par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES où articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être offerts au public, doivent payer le prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui contiennent de la rigueur ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que vente à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux égarés ou égarés &c. &c., lui seront portés en compte séparément et au prix ci-dessus indiqué.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour la amusement du public, doivent insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois public et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

LA VERIT EST GRANDE ET PREVAUDRA.—Il est notoire que 150,000 pilules de salsapareille pour le sang, ont été vendues pendant les derniers six mois.

Il est notoire qu'elles ont été administrées dans un coup de cas pour prévenir les mauvais effets des pilules et autres médecines de charlatans par lesquels plusieurs vies ont été mises en danger.

Il est notoire que les médecines des charlatans contiennent des minéraux ou du mercure et qu'ils savent qu'elles doivent guérir ou tuer, laissant au hazard de décider.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans ou étrangers imposteurs se nomment médecins, afin d'en imposer au public et lui vendre ses viles préparations s'occupant fort peu des conséquences pourvu qu'ils remplissent leurs goussets.

Il est notoire que les charlatans et les imposteurs étrangers qui infestent notre pays, ne connaissent nullement la nature de la médecine et encore bien moins la constitution humaine.

Il est notoire que ces pilules sont particulièrement efficaces dans les maladies dans les maladies causées par l'impureté du sang et des fluides animaux.

Dyssures rhumatismales, scrofula, Erysipelas, jaunisse, brûlements d'estomac, maladies de foie, de la peau, enflés de jambes, douleurs dans les côtes, le dos et l'épine, ébrouement du cœur et de l'estomac, fièvre interne, mauvaise bouche, mauvaise haleine, vents, indigestion, manque d'appétit, acidité de l'estomac, plaies ulcérées au nez, à la gorge et à la bouche, éruptions sur la peau, boutons au visage et sur le corps, verrures, enflures des glandes du cou, gle l'estomac tous, maladies du foie &c.

FAITS QUI LES RECOMMENDENT.

Il est notoire que le propriétaire et manufacturier des pilules de salsapareille pour le sang est médecin et apothicaire, reconnu par les plus célèbres médecins des Etats Unis.

Les docteurs Physick, Chapman, Jackson, Gibson, Dewees, Hare, James, Horner, Coxe, &c.

Il est notoire que les pilules de salsapareille pour le sang sont administrées par plusieurs médecins et qu'elles sont recommandées par eux dans toutes les parties des Etats Unis. (Voir les directions qui accompagnent chaque boîte.)

Il est notoire qu'elles sont composées entièrement de végétaux et qu'elles ne contiennent ni mercure ni préparation minérale.

Il est notoire qu'elles peuvent être prises par les femmes les plus délicates et par les personnes de tout âge, sans aucun dérangement dans leurs occupations et sans crainte du froid et sans qu'il soit nécessaire de faire aucune diète.

Il est notoire que leur opération qui sera légère ou forte, selon la quantité prise n'affaibira pas le système autant qu'une médecine purgative.

Il est notoire qu'elles sont le plus efficace purificateur du sang et Renovateur du système qui ait jamais été découvert.

Aussi le remède le plus efficace pour les maladies produites par le mercure ou les minéraux dans les cas de syphilis ou vénérie, &c.

Il est notoire que dans toutes les occasions où elles ont été administrées elles ont produit un bon effet, guérissant plusieurs milles cas qui avaient été déclarés incurables.

Il est notoire qu'une boîte de pilules de salsapareille et une bouteille du syrop composée de salsapareille sont suffisantes pour guérir les maladies ci-dessus.

Il est notoire que la seule place où l'on puisse les obtenir naturelles, dans la Nouvelle-Orléans, est au No 96, rue de la Douane. No. 96.

ASSOCIATION MÉDICALE.

Le Docteur DUPRE de la faculté de Paris, et le Dr. BARELLE de la faculté de New York, se réunissent pour offrir leurs services aux habitans de cette ville. Ils feront des visites en ville, et l'on trouvera toujours un de ces messieurs à leur office, qui ils donneront des consultations. Ils se chargent aussi des accouchements et des opérations chirurgicales.

De longues années de séjour à la Vera-Cruz, permettent à Mr. Dupré d'offrir avec confiance le triomphe de son expérience pour le traitement de la fièvre jaune.

Ils demeurent rue du Canal, No. 128. 4 juin.

SANGSUES—Reçues par l'Anne Louise de Bordeaux, une masse de sangsues de choix, à vendre à l'entrepôt général, rue du Quartier, No. 26, entre Candé et Levée.

L'entrepôt en sera toujours fourni et les prix ne tarderont jamais. 11 juin

MARRONNAGES.

$50 DE RECOMPENSE.—Seront offertes pour l'arrestation et la mise en prison de la fère municipalité de la négresse ELIZA. Elle est mince du corps, lèvres épaisses, et la hauteur de cinq pieds 5 pouces, parlant anglais et français. Elle fut ramenée au propriétaire annoncé pendant par une descente de la seconde municipalité, mais s'échappa de la personne qui la conduisait à la geole. Depuis elle a été vue plusieurs fois sur le chemin de Gentilly.

Si la personne qui l'a ramenée samedi dernier veut en avis, elle est requise de la ramener à la demeure du propriétaire, sur le chemin du Bayou. La récompense sera payée au No. 16, rue Toulouse. 20 juin—1t

$10 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne, le 13 juin, de l'habitation du soussigné, anciennement Dulau, paroisse de Plaquemines, vingt deux milles au dessous de la Nouvelle-Orléans, MERY ou MINDA, negresse amerinaise, âgée d'environ 50 ans, petite taille, mince, figure noire et laide, grande bouche, parlant français et anglais, et causant avec volubilité.

La récompense susdite, sera donnée à quiconque la logera à la prison de la ville, en donnant avis au soussigné. On est persuadé qu'elle se tient en ville, où elle a plusieurs connaissances.

19 juin—4,19,24,29,30,6,11 VICTOR DEBOUCHEL.

$10 DE RECOMPENSE—Partie marronne de chez le soussigné le 9 courant, la négresse AGNES, âgée de 20 ans, de petite taille, assez jolie, parlant anglais et français. Elle avait lorsqu'elle est partie une robe de mousseline légère, elle a été vue dans le voisinage de la rue Bourbon et St. Pierre. La dite négresse a été achetée depuis environ 6 semaines de M. Eugène Bercé et sœur. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui la ramènera au soussigné ou qui la logera dans une des geoles de la ville. FILLIPPO CIOFFI,

25, rue Union, entre St. Charles et Carondelet.

19 jn—3

$25 DE RECOMPENSE—Partie marronne le 17 juin courant la négresse SUZANNE, âgée de 25 ans, marquée sur les joues de rousseur, une boule derrière chaque oreille, ayant trois dents de devant cassées, parlant français et anglais. La récompense susdite sera payée à quiconque la conduira à une des geoles de l'Etat, ou la remettre à ROGER DE LABATUT,

18 jui.—8 175, Royale.

$25 DE RECOMPENSE—Est parti marron de l'habitation de Mr. Theo. Fay, à Ste. Marie, un nègre nommé ARTUS; il est grand, mince, très noir, front découvert, sans barbe, dents gatées, portant un chapeau en lafaniers. Quiconque le livrera aux soussignés ou le fera incarcérer dans une des prisons de cette ville aura droit à une récompense.

POLLAIN BELLOCQ & DEGELOS,

15 juin 18, rue St. Louis.

$10 DE RECOMPENSE—Parti marron le 9 du courant, le nègre BAZILE, âgé de 23 ans, créole, parlant l'anglais; taille de 5 pieds, bien fait, teint clair, le regard un peu en-dessous, étant bien connu en ville, il a fait habillé d'un pantalon de cotonnade bleue, gilet blanc et d'un chapeau noir.

Les capitaines de bateaux-à-vapeur et autres, sont notifiés de ne point lui donner aide à leurs bord, sous les risques des pénalités de la loi.

11 juin BERUREGARD.

$5 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez le soussigné, la négresse CELESTE, âgée de quarante ans, ayant des marques sur la figure et de Guinée, les jambes cicatrisée, les tabins fendu, elle est partie samedi à midi, vêtue d'une robe de cotonnade bleue et unies, aprètement dernièrement à M. Glating. Ceux qui la prendront la mèneront rue du Quartier no 144, ou à la geole. 11 juin—4

AVIS.—Détenu à la Geole de St. Jean Baptiste le nègre nommé SAM, disant appartenir à Harris de la Nella Orléans. Il déclare que son maître est mort, il a une plaie sous la mamelle du pieds gauche. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

A. LUMINAIS, Shérif.

Paroisse St. Jean Baptiste 20 mai 23 m

AVIS—Détenu à la Geole de St. Jean Baptiste la négresse MARIE LOUISE, appartenant à Mr. Emile Dumoucel de la Nouvelle-Orléans. Le propriétaire est prié de la retirer en se conformant à la loi.

A. LUMINAIS, Shérif.

Paroisse St. Jn. Baptiste 20 mai 23 m

$50 DE RECOMPENSE—Parti marron de la boulangerie de Dauzin frères, le 13 mai la nègre FIELD, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, ne parlant qu'anglais, les jambes fancales, la droite plus que la gauche, la chevelure très épaisse. Il a emporté un habit de drap noir presqu'il neuf et environ $200 presque tout en or.

25 m DAUZIN BROTHERS.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE

Parti marron de chez la veuve Soulact, le nègre PETER taille de quatre pieds cinq pouces, nègre anglais, grosse figure noire, mauvais regard gros yeux remortis, toujours rant. Il est parti le 25 avril de chez sa maîtresse, demeurant dans la rue Champs-Elysées, entre Duparquet et Girod. Il a emporté tout son linge avec lui. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le conduira chez sa maîtresse ou dans une des geoles d'en bas.

23 SOULANT.

$20 DE RECOMPENSE—Parti marron de chez la soussignée, le mulâtre marron CHARLES, âge d'environ 25 ans; parlant assez bien français, teint clair, taille d'environ 5 pouces, cheveux blonds; il est connu comme mar chand de lait.

Les propriétaires et capitaines de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis. E. ROUSSELIN,

chemin du Bayou.

20 PIASTRES DE RECOMPENSE

Seront données à la personne qui logera en prison la négresse MARYANN, agée d'environ 20 ou 25 ans, petite taille et porte généralement un mouchoir autour des oreilles. Comme elle a un mari qui navigue à bord des bateaux à vapeur affidavit, l'on suppose qu'elle tâchera de s'embarquer avec lui. Les capitaines de bat à vapeur et autres, sont avertis qu'ils se mettent l'amender à leur bord, sous les pénalités de la loi.

9 j K. D. WILKINSON, 81, Canal.

LE DOCTEUR MAGNIN, inventeur du Cordial de Lucine ou Elixir d'Amour.

Respectable Monsieur,—Nous avons tous, dans un grand nombre de cas, reconnu les effets remarquables de votre grande découverte et nous nous sommes assemblés pour vous prouver ses effets et vous donner l'honneur qui vous est due. Le Cordial de Lucine est dans notre opinion, un remède infaillible pour la *protration des fonctions productives* et la *stérilité artificielle*; et par conséquent doit être un bienfait à la race humaine. Nous pouvons aussi certifier qu'il ne se trouve aucune partie du corps du de mauvaise santé vendrage; et enfin c'est une des plus belles découvertes médicale de notre siècle.

Nous sommes avec considération et respect, Monsieur, vos obéissans serviteurs.

JOSSELIN-BOSSUIT,
SIGISMOND DE LAMARTINE.
ADRIEN DECRAND,
OCTAVE NICOLS,
JEAN BLANC,
ROBERT STEVENSON.
LOUIS OUISEAU,
PIERRE BUFFON.

Le Cordial de Lucine est un affrontant de corps humain! Dans tous les cas de langueur, insitude ou détresse, il est infaillible; il donne aussi du vigueur, et de la décision à la pensée, en même temps qu'il fait renaître la santé et la vigueur au corps. Mais ses vertus particulières et sa célébrité sont basée sur la facilité et la certainté avec lequel il ranime les forces virtiles lorsqu'ils ont été détruites par la maladie, le temps ou la négligence ou par une des causes qui terminent ordinairement par la prostration de ces fonctions.

Ce cordial, comme la plupart des bonbes médecines, ne contient point de mercure ou de matière d'une nature vénéneuse quelconque. Le grand nombre d'ingrédiens qui le compose, et en même temps qu'il peut ranimer les forces épuisées d'un géant, il peut aussi être administré avec avantage aux enfanns. Les usages de la société nous empêchent, malheureusement, de publier une analyse de cet inestimable cordial et des nombreux documens qui prouvent les bienfaits qu'il a rendu à un grand nombre d'individus désespérés, et malgré les heureux que produisit une entière connaissance de l'efficacité de ce remède. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il a été démontré qu'il ne se rencontre presque point de cas de *stérilité naturelle ou d'imbécilité des organes productifs* dans l'un ou l'autre sexe; et conséquemment ce cordial aura toute les effets de rétablir ceux qui seront être promptement vaincus et éloignés par le *Cordial de Lucine!*

Le cordial de Lucine est un remède infaillible pour les glandes, pour le fluor-albus, les hémorrhagies difficiles et douloureuses, ainsi que pour l'obstruction et la décharge involontaire des urines. C'est aussi un excellent remède pour les éruptions de la peau et des affections hydropiques.

A vendre, en gros ou en détail au no. 65, rue Poydras. Prix $1 la bouteille. 14m—6m

AU PUBLIC LOUISIANAIS.

Le temps de mon engagement étant prêt d'expirer, j'ai l'honneur d'informer le public que je recommencerai mes cours de danse, le 25 octobre prochain. Je manquerais aux devoirs de la reconnaissance, si je ne faisais mes vifs remerciements à mes élèves et à leurs familles pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent.

15 s J. DEVOTI.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 LECONS.—M. VANNIER, Géomètre-Arpenteur, ancien délimitateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS EN 20 LEÇONS, offre de montrer cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans des cours qui seront ouvertaux les jours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, encore Domaine et Bourgogne.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons de vingt heures. 1 m.

FABRIQUE DE BIJOUTERIE.

J. B. DOETSCH & Co., informent leurs amis et le public qu'ils sont prêts à recevoir des commandes pour la confection de toutes sortes de bijoux, unis, ciselés et ornés, du fort les lunettes d'or, et montent des diamants dans le dernier goût.

Ils espèrent que la supériorité de leurs ouvrages et l'attention qu'ils y donneront leur mériteront l'encouragement de leurs amis et du public.

N.B. Les ordres laissés à la fabrique, au dessus du bureau de MM. Lacoste et Faures, Passage de la Bourse, entre les rues Canal et St. Louis, ou au magasin de La. Mull, No. 81, rue Chartres recevront une prompte attention.

Les destinés sont aussi informés que J. B. D. & Co feront les fournitures nécessaires à cetant. 4 fev

DR. J. EVANS,

Old Galens Head, no. 12, Peck Slip, New-York

Une porte à côté de Water Street, à main droite en descendant au dock.

La méthode improvée du Dr. Joseph Evans dans le traitement des maladies délicates, savoir: le *syphilis, gonorrhée, glandes, stricture, affections mercurielles* et toutes autres maladies provenant de l'impureté du sang continue à être pratiquée au dépensaire, no 12, Peck Slip, New-York, qui est établi depuis plus de 30 ans. Les personnes qui sont attaquées de maladies de cette nature peuvent être guéries en s'adressant au dispensaire où on leur administrera un cours de médecine efficace, agréable et spécifique. Les personnes qui languissent avec de graves maladies ne doivent pas désespérer lorsqu'ils ont un remède en perspective.

Les étrangers qui désirent trouver ce bureau doivent faire attention de ne point se laisser induire en erreur par les annonces pompeuses du nombre incroyable de guérisons, (Nous ne publions aucune. Il ressemblance des noms peut conduire les étrangers à la mauvaise place; mais un jour d'observation empêchera de commettre une erreur. Rappelez-vous le nom du Dr. JOSEPH Evans, Old Galleins Head Dispensary, no 12, Peck Slip, New-York.

BUCKNER & FOUTE,

AVOCATS, Clinton (Mississippi)

Références à Messrs.

ALEX. GRANT,
HENDERSON & GAINES, (Nouvelle-Orléans.
SMITH & RODRIGUES,
ARMSTEAD & SPRING,
GEO. BERGEROT.

28 m—6m

AVIS—R. D. SYKES, encanteur dûment assermentionné pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, offre ses services à ses amis et au public en général.

Son bureau est No. 31, rue du Canal, entre l'encoignure de la rue du Camp et l'Hôtel des Planteurs

2 mai

AVIS MÉDICAL.

LE DOCTEUR JOHN BARNES, ci-devant président de la société médicale de Philadelphie, professeur d'accouchement et maladies de femmes et d'enfans au collège médical de Jefferson, Philadelphie et membre du bureau des examinateurs médicaux de l'Etat de Maryland, ancien élève de A. H. DUNCAN, ci-devant de Charleston C. S. et récemment de Philadelphie se sont associés pour pratiquer leur profession dans la ville de la Nlle. Orléans. Ils se flattent que la longue expérience qu'ils ont dans le traitement des maladies du sud et du nord leur mérita une part du patronage et de la confiance publique.

Leur demeure est rue du Marché, entre les rues St Jean Baptiste et Pocan, presqu'au bout de la seconde municipalité.

Leur bureau est au n. 14, Exchange Place. 28—1m

CARTONS DE LOTO,

TRES ELEGANTS ET TRES SOLIDES.

A VENDRE par jeux de 100 petits et 50 grand cartons; et par demi jeux de 50 petits et 25 grands. Rue de Chartres, No. 108. 26 mars—6m

ROULEAUX A FRICTION AMELIORES PATENTEES de T. W. FIELD, manufacturier de roues à hiset, no. 86, Walker st. New York.

Le soussigné informe respectueusement les négociens et le public en général de la Nlle. Orléans, qu'il a maintenant pris des arrangemens pour leur procurer, et trouve nécessaire ci-dessus, à un prix aussi bas que celui de l'ancienne invention et qui la surpasse de beaucoup en force et en durabilité.

Cette roue a été tellement améliorée de l'ancienne patente, qu'une seule personne peut hiser ou descendre une pesanteur de 20 à 25 quintaux très facilement.

Les négociens de New York et autres villes de l'Atlantique les recommandent fortement.

Les ordres pour la confection des roues ci-dessus à la manufacture de New York, qui seront immédiatement expédiées dans aucune des villes de l'Union.

Conditions: comptant lors de la livraison, ou 90 jours de crédit pour du bon papier.

RÉFÉRENCES:

Magasin d'inspection de tabac, New York,
Phelps & Peck, encanteur Cliff et Fulton,
Boram & Johnson, 117 rue Greenwich,
John C. Morrison & Son, rue Greenwich,
Thomas Suffran, Broadway.

GRILLES DE CUISINE PATENTEES DE J. PIERCE.—Le soussigné vient de recevoir au No. 57, rue du Canal quelques grilles comme ci-dessus.—Pour l'économie, la facilité et la commodité, elles surpassent toutes celles qui ont été inventées jusqu'à ce jour. Elles sont garanties donner satisfaction et dans le cas contraire elles seront déplacées sans aucun frais aux acquéreurs.

GEORGE PIERCE, Agent.

57, rue du Canal.

Le soussigné prend la permission de référer aux Messieurs suivants qui en ont fait usage pendant l'année dernière:

MM. Charles Harrod, Col. Wm. Christie,
Sam. J. Peters, Benj. Story,
William Brand, Henry Lockett, Esq.
J. W. Breadlove, W. A. Gaspey,
J. H. Leverich, A. S. Buckner.

13 s

A VENDRE—200 barriques Sain-doux; 70 hogsheads sucre, à vendre par

13 in MAUNSEL WHITE & Co.

VIN de Madère—Quelques dans et quart barriques marque de choix de Cordeiro, à vendre à des conditions raisonnables par

S. HEATH & Co.

17 juin 26, Camp.

VENTES A L'ENCAN

PAR P. R. TRICOU.

EN vertu d'un jugement rendu le 22 mai 1839, par l'Honorable Cour de Paroisse, dans l'affaire de P. J. Tricou, syndic de J. F. Parrault, à d. c. l'encan Simon Esnard et Constantin Debergue, sur une action en partage, il sera vendu le lundi 8 juillet prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis:

Un lot de terre situé au faubourg Washington, désigné par le No. 4, sur un plan dressé par L. J. Pilié, le 30 février 1836, et déposé en l'étude de G. Le Gardeur, alors notaire; le dit lot de terre mesurant 28 pieds, 2 lignes face à la rue St-Ferdinand, entre des rues de la Levée et de la Victoire, sur une profondeur de 78 pieds 1 pouce, 7 lignes.

Conditions— Comptant.

L'acte de vente se passera chez Jules Mossy, notaire, aux frais de l'acquéreur. 7m—14,21,28,jn 6jt

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 30 avril 1839, il sera vendu le mercredi, 26 juin 1839, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, sous la direction de Mr. Joseph Reynes, syndic des créanciers de Jacques Girodeau, les propriétés suivantes, abandonnées par le failli à ses créanciers:

Une maison en bois située sur le Lac Pontchartrain, vis à vis l'Hôtel Washington, de Milneburg, avec toutes les dépendances de la dite maison, appartenant par moitié indivise et à portions égales à Mr. Jacques Girodeau et Mr. Jacques Girodeau; ainsi que tous les droits que lesdits propriétaires peuvent avoir sur l'emplacement, en dehors du lac sur lesquels cette maison et ses dépendances peuvent être situées, sans aucune garantie de la part des vendeurs, quant à leurs droits de propriétés sur l'emplacement, ou sur aucune partie du lac, sur lesquels cette maison et ses dépendances peuvent être établies et érigées. Le sieur Jacques Merle consent à la vente de sa moitié indivise et portion grégale.

Conditions comptant.

L'acte de vente sera passé par G. V. Foulon, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 23m—6,13 et 20 mai, 6, 13, 20 et 30 juin.

AVIS D'ENCAN

J. A BEARD informe respectueusement ses amis et le public en général, que par un ordre du conseil des honorables Recorder et Aldermen de la seconde municipalité, il a obtenu le privilège de vendre à l'encan des marchandises, &c. dans la Rue du Canal, entre les rues des Magasins et Levée, tous les mardis et vendredis.

Les marchands qui ont des marchandises à envoyer à l'encan en donneront, avis à l'encanteur la veille du jour de la vente; et toutes marchandises dont les propriétaires auront avis, aux risques des propriétaires après la vente, si elles ne sont point vendues.

Les échantillons des marchandises seront vendues sans réserve. La vente commencera chaque jour à 10 heures et demi.

Le bureau d'encan est au no. 59 rue de la Course. 2 mai.

AUX CONTRACTEURS DE PAVAGE.

DES propositions cachetées, adressées au recorder et au Conseil de la 3me Municipalité, portant sur l'adresse, *Proposition pour pavage*, seront reçues jusqu'au 15 juillet 1839; pour fournir tous les matériaux, la main d'œuvre des banquettes ordonnées par le conseil aux conditions suivantes; et payable en bonds de la municipalité, à dix ans de date, portant intérêt à raison de six pour cent par an savoir:

Les curb-stones, qui devront être soigneusement ajustés, n'auront pas moins de trois pieds et demi de longueur, quatre pouces d'épaisseur, et la largeur que pourra exiger le niveau à observer, et qui sera déterminé par l'inspecteur des travaux publics, et devront être équarris de chaque bouts, et sur les façades extérieure et supérieure; les gutterstones n'auront pas moins de trois pieds de longueur, quatre pouces d'épaisseur, et un pied de largeur, et devront être équarris dans les bouts et sur le côté appuyé au curb-stone.

Les curb-stones devront être enfoncés, au moins deux pouces au-dessous du niveau de la geole, et les gutter stones seront contenues par un appui pavé de quatre pieds de largeur; et les trottoirs devront être carrelés en briques du lac d'une bonne qualité, ou en bitume d'un pouce d'épaisseur, sur une couche de sable gris ou blanc, ou en coquilles.

Le pavage, tel qu'il sera pratiqué, en face de chaque terrain ou propriété, n'ayant pas plus de trente-cinq pieds de largeur, pour en laisser écouler les eaux, une rigole en maçonnerie n'ayant pas moins de 9 pouces de largeur, recouverte d'un mailler en cypre, de deux pouces d'épaisseur, dont la partie supérieure sera niveau avec le surcharge du trottoir.

Le contracteur devra remblayer, en sable du fleuve, et à ses frais, toutes les banquettes qui ne seront pas pavées et fournir tous les matériaux nécessaires. Il devra aussi consentir, avec une ou plusieurs personnes approuvées par le conseil, un cautionnement de la somme de cinq mille piastres, pour sûreté de la fidèle exécution de son contrat.

La confection des dites trottoirs devra commencer par la rue des Champs-Elysées en remontant et en descendant; et ensuite par les rues perpendiculaires au fleuve, en commençant aussi simultanément par la rue des Champs-Elysées, en remontant et en descendant.

Le contracteur devra aussi faire à l'encoignure de chaque rue, d'un trottoir à l'autre, des traverses de quatre pieds de largeur, en pierres plattes, n'ayant pas moins de quatre pouces d'épaisseur, ou en bitume de deux pouces d'épaisseur, sur une forte couche de sable ou de coquilles.

On pourra contracter pour une ou plusieurs rues, pourvu que la quantité de yards ne soit pas moindre de quatre mille yards.

17 juin. J. B. S. ST-AMAND, secrétaire.

MAGASIN DE BELLERIE.—Encoignure des rues de la Douane et Chartres.—(Au vieil étalon de Smith, Hubtard & Co.)—Les soussignés ont reçu par les paquebots Alabama et Vicksburg et autres arrivages reçus du Nord, un superbe assortiment d'ouvrages de selleries et de harnais, qui avec leur fond en magasin, forme un approvisionnement complet pour la saison, comprenant des articles de toutes description et de toutes qualités, parmi lesquels se trouve les objets suivans:

Selles de dames et demi-selles de toute description.
Do. espagnoles pour brumes do. do.
Do. colonnaises do. do. do.
Do. américaines do. do. do.
Do. anglaises do. do. do.
Do. citoyennes do. do. do.
Do. espagnoles pour enfans do. do.
Do. américaines et pour la course do. do. do.
Brides, martingales, sangles, do. do.
Ceintures, mors, étriers et éperons do. do.
Harnais de carosse et flèrouche do. do.
Do. de gige et à traits do. do.
Do. jeseys, poitos et charrettes do. do.
Fouets de gige, carosses et tandem do. do.
Verges pour dames et cavaliers do. do.
Do. pour palefreiers et carosses do. do.

Selles extra, brides et selles de gige do. do. fouets et cordeaux pour gige et carrosses do. do.; colliers communs et d'Ecosse, chaînes, crochets et colliers en bois; brides; cordeaux de charrettes et cutasses, raies, sangles et tissu; garnitures; bordures; harnais, brides, bouclières de cuir; jaque de cuchon, do. de mouton; do. de cariboo et marouqin; sacs de selle de toute description; sacs de tapisse Brussel et Valence; valises; superbes valises en cuir à cadre de fer; couvertures; ceintures à pistolets et pour argent; cuirs d'étriers, &c. &c. &c.

Ils offrent ces marchandises en vente en gros ou en détail à des conditions faciles et ils contiguèrent à recevoir de leurs manufactures du Nord par les paquets d'autres bâtimens un nouvel approvisionnement pendant toute l'année. Ils ont aussi en main quelques barriques de fournaise de qualité supérieure et ont pris des arrangemens pour en faire venir un approvisionnement dans le cours de l'année, qu'ils vendront à des prix modérés.

13 juin SMITH, CANTZON & CO.

CARGAISON DE MARSEILLE.—En débarquement et à vendre par les soussignés, la cargaison du navire Cossack, venant de Marseille.

550 barriques vin de Grignan,
100 quarts do. vin de Porto,
50 " vin de Madère
500 caisses muscat,
100 " vin rouge,
40 paniers champagne,
100 caisses fruits à l'eau de vie.
100 " anisette
25 " cerises,
25 " liqueurs assorties,
25 " curaçao,
25 " fruits au sirop,
480 milliers bouchons,
25 quarts eau-de-vie,
12 caisses fleurs d'orangers,
25 demi-jannes vinaigre,
653 paniers huile Pessot et Pignol, en grandes bouteilles.
100 caisses olives,
10 " olives farcies,
10 " cornichons,
10 " anchois,
10 " thon,
16 balles amandes,
25 jarres noix.

16jn CARRIERE, DARAN & co.

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES—Du BOISON, docteur en médecine et Mr. HILL, pharmacien-chimiste, encoignure Dauphine et Esplanade, à la Nouvelle Orléans, qui ont trouvé récemment préparé *a l'eau simple sodaïque gazeuse pour table*, et les imitations des eaux minérales de Seltz, celles de *Vichy*, de *Spa*, de *Wels*, de *Chermont-Ferrand*, de *Soultzs*, de *Bitrigen*, de *Saratoga et Congress* et en général les eaux les plus usuelles.

Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule ordinale des médecins, ainsi que toutes les substances chimiques composant le dominoïdes, les bains, les lotions et les douches d'eaux minérales. 27 oct—m

PROPHETIES!!

LOUISIANAIS, amis, concitoyens et amoureux! rappelez-vous ceci et envoyez nous votre billet de $20. L'Edmund Charles & Co. ont résolu de vendre le billet qui gagnera l'Arcade de la Nouvelle Orléans, à leur bureau fortuné, no. 44, Arcade de Philadelphie. "Les oiseaux d'un même plumage, vous savez, se rassemblent, et soyez persuadé que le billet qui gagnera l'arcade de la Nouvelle Orléans sortira de l'Arcade de Philadelphie. Nous verrons.

Agence de courtage et bureau de commission, no. 44, Arcade de Philadelphie.

Edmund Charles & Co, ayant pris des arrangemens avec Messrs. Sylvester & Co. de New York pour la vente des billets de la grande loterie de propriétés foncières et d'actions de banque, situés à la Nlle Orléans recevront des ordres pour l'achat de billets et afin que ceux qui spéculent ne perdent pas l'intérêt de leur argent dans l'intervalle du jour du tirage, Edmund Ch. & Co, prendront de leur commission 5 pour cent, qu'ils déduiront sur les ventes qui auront lieu avant le 1er. juillet et 2 1-2 pour cent depuis cette date jusqu'au 1er. octobre après quoi ils ne feront plus aucune déduction. Leurs correspondants et le public feront bien d'envoyer leurs commandes sans aucun délai. Rapelez vous que le premier oiseau vaut un autre deux.

Billets—$20 chaque—Il n'y a point de coupons.

Les ordres pour la campagne, contenant de l'argent pour l'achat de billets seront renvoyés par le retour de la poste. S'adresser à

EDMUND CHARLES & Co.

11 juin 44, Arcade, Philadelphie.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Commerciale de la Nlle.-Orléans—Mardi le 28 mai du mois de mai 1839.—Présent l'honorable Charles Watts, juge—No. 702—Rees & D'Lange vs leurs créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'un conseil de leurs créanciers ait lieu dans l'étude de J. B. Marks, Esq. notaire public, le samedi 29 du mois de juillet 1839, à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et en attendant, toute poursuite contre leur personne ou leurs biens est suspendue. Il est de plus ordonné que N. R. Jennings, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absens dans cette cause.

29 m—3 ED. GARDERE, Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District judiciaire.—(No. 17,852.)—Pierre Prosper Lapeirbère vs. ses créanciers. La cession des biens de l'intimé ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'un conseil de leurs créanciers ait lieu dans l'étude de J. B. Marks Esq. notaire public, le jeudi 20 mai, jour de juin, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et en attendant, toute poursuite contre la personne ou leurs biens est suspendue. Il est de plus ordonné que N. R. Jennings, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absens dans cette cause. 29 m—3 P. LE BLANC, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Commerciale de la Nouvelle-Orléans.—Mardi le 28 mai 1839.—Present l'honorable Charles Watts, juge.—No. 703—M. M. Rohan, sous arrestation, contre ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule, il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés, selon la loi, de se trouver et comparaître en Cour le Samedi; 22 me jour de juin du mois de juin prochain, à 10 heures du matin, afin de délibérer les raisons pour lesquelles le pétitionnaire n'obtiendrait pas le bénéfice des lois qui viennent au secours des débiteurs insolvables sous arrestation; et en attendant toute poursuite contre sa personne ou ses biens est suspendue. Il est de plus ordonné que W. S. Vason, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la Cour.

29 mai—2p. ED. GARDERE, Greffier.

TRAITES sur la Havane, à vendre par

30jn. A. GRONING & Co.

PAR ORDRE DE LA COUR DE CHANCELLERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

PARDEVANT moi William Young *Lord*, notaire public, dûment commissionné et assermenté, en vertu d'un acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 12mes jour de mars 1827, les personnes ci-après nommées ont comparu qu'ont composé ou composé d'eux-mêmes et autres personnes qui par la suite pourront se joindre à eux en s'associant avec eux sous étable dans la cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, sous le nom et titre de "Compagnie du Ferry à vapeur de la Seconde Municipalité."

Que les opérations de la dite compagnie seront de faire trayetter un bateau ou des bateaux à travers et dans la rivière du Mississipi, pour le transportation des passagers, chevaux, mules, bétail à cornes, charrettes et voitures, marchandises et pour le toutage de bâtimens, bateaux et autres objets, à travers la dite rivière, quand pour l'amélioration et la préservation des propriétés, maintenant